

Canada a conclu un accord commercial de trois années avec la Roumanie. (L'Albanie et l'Allemagne de l'Est sont maintenant les seuls pays d'Europe orientale dont les marchandises n'obtiennent pas le traitement de la nation la plus favorisée sur le marché canadien). Le 12 août, il a signé avec la Hongrie un protocole renouvelant pour trois ans l'accord commercial conclu par les deux pays en 1964. La Pologne est devenue membre à part entière du GATT en 1968, année où eurent lieu les premières consultations régulières entre ce pays et ses partenaires du GATT. Le climat d'amélioration des relations commerciales avec les pays est-européens s'est détérioré en raison de l'invasion de la Tchécoslovaquie, bien qu'une activité commerciale normale ait continué.

Direction du transport, des communications et de l'énergie

### Énergie atomique

Pendant l'année écoulée, des hauts fonctionnaires et hommes de science canadiens ont continué de prendre part à des conférences et des symposiums concernant divers aspects de l'énergie nucléaire, et notamment à la Douzième conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui a eu lieu à Vienne en septembre 1968. Le Canada a été nommé, de nouveau, à l'un des cinq sièges du Conseil des gouverneurs qui sont réservés aux membres les plus avancés dans la technologie de l'énergie atomique, y compris dans la production de matières brutes. Le Canada a été membre, chaque année, du Conseil des gouverneurs depuis la création de l'Agence et a fourni son appui à toutes les activités de cet organisme. M. J.A. McCordick, ambassadeur du Canada en Autriche, est le représentant du Canada au Conseil et il assure principalement la liaison entre l'Agence, le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères et organismes de l'État qui s'occupent des questions d'énergie atomique. Comme par les années précédentes, le Canada a fourni des experts qui sont intégrés au personnel de l'Agence et aident celle-ci dans son travail d'assistance technique.

Les relations bilatérales du Canada avec d'autres pays dans le domaine de l'énergie atomique ont continué de se développer pendant l'année et il y a eu des visites et échanges de spécialistes avec plusieurs pays. L'augmentation prévue des ventes d'uranium a continué durant l'année et l'industrie canadienne des mines d'uranium a annoncé des arrangements pour la vente de quantités considérables à des clients étrangers. Une centrale nucléaire de conception canadienne suscite un intérêt croissant dans d'autres pays qui envisagent la construction de réacteurs nucléaires permettant la production d'électricité, et les industries canadiennes soutiennent activement la concurrence internationale dans ce domaine. Un fait saillant de l'année 1968 a été les arrangements intervenus entre l'Énergie atomique du Canada Limitée et le Commissariat français à l'Énergie atomique pour la vente à la France, avec garanties convenables, de plutonium canadien qui doit servir au programme nucléaire civil français se rattachant à la mise au point de réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides, consommant du plutonium. L'Énergie atomique du Canada Limitée et le Commissariat français à l'Énergie atomique ont également conclu un accord de coopération touchant l'information en matière de recherche et de développement relativement aux génératrices nucléaires modérées à l'eau lourde. L'accord, toutefois, ne prévoit pas l'échange de tous les renseignements relatifs au plan de centrales nucléaires déterminées.